

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 29

Votants : 31

Procurations : 2

Délibération rendue exécutoire le :

14 FEV. 2014

Convocation du Conseil Municipal en date
du : 03/02/2014

Affichage en date du : - **3 FEV. 2014**

Publication de la présente en date du :

13 FEV. 2014

Réception en préfecture : **12 FEV. 2014**

L'an deux mille quatorze

le dix février

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de M. Yves QUEMENEUR ayant donné procuration à M. Francis GROSJEAN, M. Francis LE BIAN à Mme Yvonne THOMAS, M. Yves PAGES, Mme Marie-Anne CAMBON-BONAVITA.

Secrétaire de Séance : Mme Virginie GOURVENNEC.

N° 2014-02-04

Objet : Tarif du stage d'improvisation dans le cadre du festival « Subito li ».

Rapporteur : Gisèle KERDRAON.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Mme Gisèle KERDRAON, Adjointe au maire chargée de la Culture, informe l'assemblée du projet de stage d'improvisation prévu le samedi 19 avril 2014, de 14h00 à 18h00, au Centre culturel François-Mitterrand, dans le cadre du festival « Subito li ».

Ce stage est à destination de tous les Plouzanéens, débutant la pratique du théâtre. Il sera animé par un des comédiens de la compagnie Impro Infini. Douze personnes pourront être accueillies. Le budget est le suivant : 2110,00 € pour le spectacle et 527,50 € pour le stage, soit un total de 2637,50 €. Les défraiements (repas et catering pour 7 personnes) sont évalués à 200,00 €, soit un coût global de 2837,50 € TTC.

Il est proposé d'instaurer un tarif de cinquante euros par personne pour le stage d'improvisation dans le cadre du festival « Subito li ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ADOPTE** le tarif de cinquante euros pour ce stage,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute disposition nécessaire à sa mise en œuvre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902126-20140210-delib2014-02-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2014

Publication : 12/02/2014

Pour l'autorité Compétente
par délégation



Pour extrait conforme,
Plouzané, le 11 février 2014
Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANÉ

